



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'un ajournement d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 22 octobre 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

389-2014-Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en considérant un varia ouvert.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR DANY LAFRANCE DU CLUB DE MOTONEIGE LES ALLÉGANISH

390-2014 – Autorisation de passage dans le fossé de la rue Demers :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de nombreuses plaintes de la part de monsieur Georges Demers et de son épouse relativement aux inconvénients qui leur sont occasionnés par le passage de motoneiges sur le chemin Demers, face à leur domicile ;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville et le Club de motoneige des Alleghanish des Bois-Francs travaillent conjointement depuis près d'un an et demi afin de trouver un tracé alternatif pour le passage des motoneiges sur le territoire de la municipalité, et ce, afin d'éviter de circuler sur le chemin Demers ;

ATTENDU QUE l'ensemble des solutions alternatives travaillées par la municipalité et par le Club se sont soldé par des échecs ;

ATTENDU QUE monsieur Dany Lafrance, du Club des Alleghanish, propose que les motoneiges puissent circuler dans le fossé du chemin Demers et qu'en contrepartie, une série de barrières soit installé tout au long de la propriété de monsieur Georges Demers afin d'éviter que les motoneiges circulent sur son terrain ;

ATTENDU QUE monsieur Lafrance est d'avis qu'il sera plus facile de damer une piste satisfaisant pour les utilisateurs de motoneige en utilisant le fossé plutôt qu'en les faisant circuler sur le chemin ;

ATTENDU QUE pour que la solution du fossé soit possible, il faut que la municipalité possède une emprise d'une largeur minimum de 4 pieds ;

ATTENDU QUE la ville de Danville fait partie du réseau de Villages-Relais du Québec et que plusieurs motoneigistes s'arrêtent dans les restaurants et station-service de la municipalité afin de se reposer et faire le plein, ce qui a des retombées positives pour le secteur ;

ATTENDU QU'en refusant un droit de passage sur le chemin Demers, c'est plusieurs kilomètres de pistes qui devront être fermés puisque le chemin Demers sert à relier le réseau du secteur de Drummondville à celui de la région du reste de l'Estrie ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité des membres présents que la municipalité accorde un droit de passage dans le fossé du chemin Demers pour la saison 2014-2015 uniquement, le temps de tester la viabilité de cette solution et le tout conditionnellement à ce QUE :

- Des photos de l'installation des clôtures en bordure du terrain de monsieur Georges Demers soient remises au Conseil de ville ;
- Le Club de motoneige assure au minimum 3x au cours de la saison, une surveillance du respect de la signalisation par ses membres sur le chemin Demers ;
- La Sûreté du Québec soit avisé de l'autorisation octroyée et qu'une demande de surveillance accrue du secteur leur soit effectuée ;
- Une copie de cette résolution soit envoyée à monsieur Georges Demers et à son épouse afin de les aviser des mesures prises cette année afin de tenter de trouver un terrain d'entente entre le Club et eux.

Arrivée de Michel Plourde, maire à 19h30, à la fin de la présentation de monsieur Dany Lafrance.

ADMINISTRATION

391-2014- Lecture et adoption des procès-verbaux du 20 août et du 4 septembre 2014 ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des 20 août et 4 septembre 2014 soient adoptés tel que présentés, les élus ayant eu la possibilité de les lire avant la séance et de faire part de leurs commentaires.

392-2014- Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes ;

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que l'Hôtel de Ville soit fermé au 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclusivement pour la période des fêtes.

DEMANDES DIVERSES

Demande de madame Julie Demers - Subvention pour la troupe de danse de Studio K ;

Il n'y a pas de proposeur pour cette demande. Elle est par conséquent rejetée.

393-2014 - Bar le Country Rose – Demande pour le passage de motoneiges dans les rues de Danville durant les activités du Carnaval des glaces ;

ATTENDU QUE le Carnaval des glaces aura lieu les 30-31 janvier, 1^{er}, 5-6-7 février 2015 sur le territoire de la municipalité de Danville ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet évènement, le Bar le Country Rose demande à la municipalité l'autorisation afin d'organiser un rallye de trois et quatre roues et motoneiges ;

ATTENDU QUE cet évènement aurait lieu dans le cadre des activités du Carnaval des glaces afin de faire la promotion de la Duchesse représentant l'établissement le « Country Rose » ;

ATTENDU QUE le rallye aurait lieu principalement sur la piste de motoneige du Club des Alleghanish des Bois-Francs, mais que certains véhicules hors route pourraient avoir à circuler sur les routes de la municipalité pour se rendre jusqu'au bar situé sur la rue Dépôt ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'autoriser les 3 & 4 roues ainsi que les véhicules « side by side » à circuler sur les rues Hamilton, du Collège, Ste-Anne et Dépôt afin de se rendre des pistes leur étant destinées jusqu'au bar le « Country Rose » situé sur la rue Dépôt et ce, exclusivement pour les dates suivantes : 30-31 janvier, 1-5-6-7 février 2015. Monsieur Patrick Dubois est mandaté, à titre de représentant du Conseil de ville sur le Comité de sécurité publique de la MRC des Sources, d'aviser la Sûreté du Québec que cette autorisation a été donnée par le Conseil de Ville.

394-2014 - Demande de madame RosAnne Bugeaud pour emprunter la caserne pour le tournage d'une capsule pour l'émission Le Banquier ;

ATTENDU QUE madame RosAnne Bugeaud projette de déposer sa candidature à l'émission « Le Banquier » en février ou mars 2015 ;

ATTENDU QUE madame Bugeaud voudrait remettre 15% des sommes amassés lors de son passage à l'émission « Le Banquier » à la Fondation des pompiers, au profit des grands brûlés ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, madame Bugeaud demande à la municipalité l'autorisation de tourner une capsule promotionnelle à la caserne de Danville ;

ATTENDU QU'il n'y aurait aucuns frais à engager pour la municipalité dans le cadre de ce tournage ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et résolu unanimement d'autoriser madame RosAnne Bugeaud à effectuer le tournage d'une capsule promotionnelle pour l'émission « Le Banquier » à la caserne incendie de Danville, le tout conditionnellement à ce que la direction générale soit avisée des dates de tournage au moins 24h à l'avance.

QUESTIONS DES CITOYENS

Il n'y a pas de citoyens présents à l'ajournement.

CORRESPONDANCE

1. Trio Desjardins pour l'emploi – carte de remerciement ;
2. Programme de Patrimoine canadien – Lettre de monsieur André Bellavance ;
3. Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

VARIA

395-2014 - Vins et fromages CSSS des Sources ;

ATTENDU QUE le CSSS des Sources organise chaque année un souper vins et fromages à titre de campagne de collecte de fonds ;

ATTENDU QUE la Municipalité participe depuis de nombreuses années à cet évènement et que le maire, monsieur Michel Plourde démontre l'intérêt d'être présent lors de cette soirée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Municipalité assume les frais de 70\$ du billet pour monsieur le maire Michel Plourde

VARIA

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

396-2014-Levée de l'Assemblée

À 22h30, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente séance soit levée.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.